

FÉDÉRATION NATIONALE DES PORTS ET DOCKS C.G.T.
263 rue de Paris - Case n° 424 - 93514 MONTREUIL CEDEX
Tél. : 01.55.82.89.30 - Fax : 01.55.82.89.29

E-MAIL : contact@portsetdocks.org

Salariés du Port Autonome de Paris

Travailleurs Portuaires Unis et Solidaires au sein de la Fédération nationale des Ports et Docks C.G.T.

Suite à la négociation du Protocole d'Accord Préélectoral, en notre présence, les salariés du Port Autonome de Paris seront appelés à élire leurs représentants au Comité Social et Economique (CSE) regroupant les anciennes instances représentatives du Personnel, le 16 octobre 2019.

Cette élection est l'occasion pour l'ensemble du personnel de réfléchir à la défense de ses droits par l'implantation d'une liste C.G.T. Ports et Docks en pleine cohérence avec la présence massive de la C.G.T. sur les autres places portuaires de l'Axe Seine.

En effet, les discussions actuelles concernant l'implantation d'un établissement unique sur l'Axe Seine, posent d'importantes questions sociales relatives à l'application de la Convention Collective Nationale Unifiée « Ports et Manutention » qui s'appliquera de plein droit à l'ensemble des travailleurs, le maintien des accords, des acquis et des **organisations de travail actuelles**, la question de l'accroissement des risques psychosociaux, le développement de l'emploi, la question des investissements en lien avec le futur projet stratégique, la pérennité des activités, de même que toutes les questions concernant la classification des métiers au sein de l'axe.

Il en est de même concernant la mutuelle, le régime de prévoyance, la caisse de retraite complémentaire, l'intéressement, la formation professionnelle et **la mobilité géographique non forcée** qui seront également des sujets de négociation de l'accord inter-entreprises.

Dans un contexte social difficile pour le monde du travail, la Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. grâce à l'unité et la représentativité majoritaire de tous les syndicats portuaires qui la composent, a su imposer la voix des travailleurs dans notre branche professionnelle, pour pérenniser, améliorer et faire respecter nos acquis sociaux.

Aurions-nous pu conserver le caractère impératif de notre convention collective (CCNU), ou encore faire reculer le projet néfaste de la fusion à venir, tel qu'il était défini à l'origine dans le rapport PHILIZOT, sans l'intervention déterminée de la Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. qui a permis d'obtenir le relevé de conclusion en mai dernier ?

Voilà pourquoi les enjeux de cette élection sont fondamentaux pour notre avenir et c'est ce que nous vous proposons **en nous contactant** dans un premier temps.

- **Fédération Nationale des Ports et Docks CGT - tél : 01 55 82 89 30**
- **Laurent DELAPORTE - SG des travailleurs du port du Havre - Tél : 06 69 51 46 47**
- **Fabrice LOTTIN - SG des personnels du port de Rouen - Tél : 06 84 81 99 29**

**Continuons à être des acteurs majeurs et responsables de
notre avenir, que nous soyons ouvrier, employé, technicien, agent
de maîtrise ou cadre.**

**C'est pourquoi s'organiser à la C.G.T. des Ports et Docks est
indispensable pour y parvenir.**